

ONG

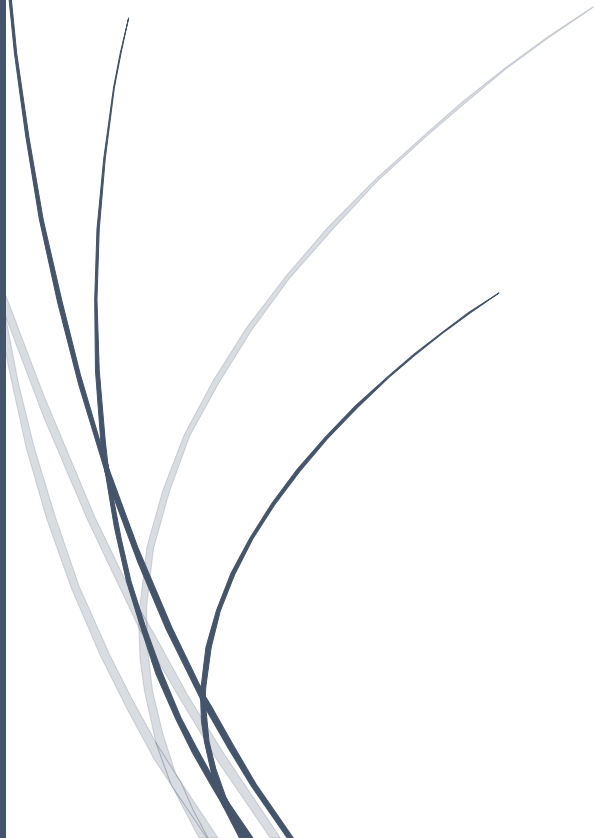
Femmes & Développement

FEDE

Site: www.fede-mali.com; Facebook: Femmes et Développement



CODE DE CONDUITE DE PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS



ONG

Femmes & Développement

FEDE

Site: www.fede-mali.com; Facebook: Femmes et Développement



Le présent code de conduite a été élaboré à l'intention des personnel, membre collaborateurs et fournisseur de FEDE. Tous ont l'obligation de :

Diligence à l'égard des personnes assistées sans aucune discrimination et la responsabilité de veiller à la dignité et au respect des participants aux programmes ;

Que les participants reçoivent l'assistance de manière équitable.

Les personnel, membre, collaborateur, et fournisseur de FEDE doivent s'assurer que toutes les règles de comportement minimales sont observées, qu'ils soient ou non en service. Les actes répréhensibles d'Abus et d'Exploitation Sexuels (AES) constituent un manquement grave au devoir de responsabilité à l'égard des populations assistées.

Les six principes fondamentaux PSEA du Comité Permanent Inter-Agence (IASC) et découlant de la circulaire du Secrétaire Général des Nations Unies relative

Humanitaire Pays et les Organisations partenaires affirment leur engagement à respecter et à faire appliquer les normes de protection contre l'exploitation et les abus sexuels.

L'exploitation et les abus sexuels :

Sont une grave violation des droits de l'Homme et des principes humanitaires. Ils causent des dommages aux personnes en situation de vulnérabilité et ont un impact négatif sur leur dignité. Ils constituent une très grave atteinte à la confiance que les populations accordent aux Intervenants Humanitaires et à notre devoir de redevabilité.

Les actes d'exploitation et d'abus sexuels détériorent les bonnes relations que nous devons entretenir avec les communautés vulnérables et mettent en danger notre capacité d'intervention. Tous les travailleurs, collaborateurs et participants des programmes de FEDE doivent respecter les normes les plus strictes en matière de conduite professionnelle et personnelle, ce qui inclut l'interdiction de toutes les formes d'exploitation et d'abus sexuelles.

Les infractions à ce code de conduite ne seront tolérées en aucun cas.

Je m'engage, donc, à respecter le code de conduite suivant :

1. Traitez toutes les personnes avec respect et dignité ainsi que le respect des coutumes locales
2. Aucune tentative de relation sexuelle avec les enfants (moins de 18 ans).
3. N'échangez jamais d'argent, de travail, de biens ou de services avec

ONG

Femmes & Développement

FEDE

Site: www.fede-mali.com; Facebook: Femmes et Développement



qui que ce soit - y compris l'échange d'assistance due à des bénéficiaires en vue d'obtenir des relations sexuelles ou des faveurs sexuelles. Ceci comprend la rémunération, ou l'offre de rémunération, pour des services des professionnelles de sexe ;

4. Ne jamais abusez de mon pouvoir, de ma position en refusant l'assistance humanitaire ou les services, ni accordez un traitement préférentiel afin de solliciter des faveurs sexuelles, services, des paiements de quelque nature que ce soit ou tout autre avantage ;
5. Ne jamais exploitez la vulnérabilité des participants-es, ni leur mettre dans une situation compromettante ;
6. Signalez les préoccupations concernant l'exploitation et les abus en suivant les mécanismes de signalements mis en place par FEDE
7. Ne commettez jamais d'actes ou de formes de harcèlement sexuel, contre toute personne participante aux programmes, collègue, collaborateur, volontaire ou quelqu'un d'autre.
8. Ne vous engagez jamais dans l'exploitation ou l'abus sexuel des participants-es ;
9. Ne jamais partager sans assistance la même chambre ou le même lit qu'un enfant dans un contexte professionnel ;
10. Participez aux réunions ou formation obligatoires selon le plan de renforcement PEAS de FEDE.

Par ailleurs, Les relations sexuelles entre les personnel, membre, collaborateur et fournisseur de FEDE et les communautés recevant une assistance sont interdites car elles sont fondées sur un rapport inégalitaire. Tout personnel qui soupçonne un collègue, au service ou non de la violation des principes fondamentaux de l'action humanitaire, et plus particulièrement de se livrer à une exploitation ou à des abus sexuels doit en référer à qui de droit par l'intermédiaire des mécanismes créés à cet effet ; Le personnel est tenu d'instaurer et de préserver un environnement toute exploitation et tout abus sexuels et à promouvoir l'application du code de conduite. Il incombe aux responsables à tous les niveaux de mettre en place des dispositifs visant à préserver cet environnement et d'assurer leur fonctionnement et contribution aux mécanismes existants mis en place au sein de FEDE.

ONG
Femmes & Développement
FEDE

Site: www.fede-mali.com; Facebook: Femmes et Développement



Je certifie avoir lu et compris le contenu ci-dessus et je m'engage à respecter ce code de conduite sur la PSEA en tout temps.

Noms et Prénoms

Poste

Signature :

La Directrice Exécutive